

ANNEXE N° 1 à l'arrêté n° 2021-1797/GNC du 13 octobre 2021

LISTE DES EMPLOIS ET SECTEURS SENSIBLES DONT L'INTERRUPTION ENTRAÎNERAIT DES CONSÉQUENCES NÉFASTES SUR LE FONCTIONNEMENT DU PAYS OU AFFECTERAIT LA SÉCURITÉ OU L'ORDRE PUBLIC

1. Compagnies aériennes et transport	Air Calédonie international Air Calédonie Air Loyauté Air Alizée Syndicat mixte des transports interurbains (SMTI) Syndicat mixte des transports urbains (SMTU) Port autonome
2. Réseaux et infrastructures	Calédonienne des eaux Shell EEC Total ENERCAL Station Galileo OPT Gazpac Mobil
3. Médias	NC 1 ^{ère} Radio Océane Calédonia NRJ Nouvelles Calédoniennes Gouvernement Radio Djiido RRB Actu NC
4. Associations agréées de sécurité civile	ARA-NC – Association des radios amateurs de Nouvelle-Calédonie ASO ² ADPC-NC Croix Blanche Croix Rouge SNSM Secours catholique
5. Forces de l'ordre et militaires	Policiers nationaux et municipaux Gendarmes nationaux Gardiens de prison Gardes champêtres Militaires
6. Personnels sanitaires	Médecins Pharmaciens SOS médecin Sage femmes Sapeurs-pompiers Vétérinaires Sécurité civile Dentistes Ambulanciers Laboratoires Infirmiers Kinésithérapeutes Orthophonistes
7. Sociétés minières	KNS Prony Energy Eramet Prony Ressources Nickel Mining Company (NMC) Société des Mines de La Tontouta (SMT) Société des Mines du Cap Bocage (SMCB) Société des Mines de Nakety (SMN) Maï Kouaoua Mines (MKM) Société Minière de PORO (SMP) GEMINI

	Société Minière Georges MONTAGNAT (SMGM).
8. Secteur bancaire	- Etablissement de crédit et leurs sociétés de financement (CREDICAL, SOCALFI, NOUMEA CREDIT, OCEOR LEASE notamment) - Entreprises considérées comme prestataires essentiels concourant durablement à l'activité des établissements de crédits (CSB, transporteurs de fonds, façonnier de chèques notamment).
9. Approvisionnement du marché intérieur	OCEF
10. Directions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et des provinces impliquées dans la gestion de la crise sanitaire	
11. Enseignement primaire, secondaire et supérieur	Personnels enseignants Personnels non enseignants de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes. Intervenants à titre régulier
